

# FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE FORCE OUVRIERE

## CR du CTSD du 8 février et du CDEN du 18 février 2021

Chers collègues,

en temps normal, vous auriez trouvé sur le site de manière distincte un compte -rendu du CTSD du 8 février, puis un autre du CDEN du 18 février. Les représentantes du SNUDI – FO ont fait le choix d'investir leur temps et leur énergie dans la préparation des dossiers, vu la masse de travail en amont, et de produire un compte-rendu unique.

⇒ Lorsque nous avons reçu les mesures de carte scolaire, 40 écoles étaient susceptibles de subir une fermeture et d'autres qui craignaient ce verdict ne figuraient pas dans la liste des propositions transmise dans les documents préparatoires (Le Quesnel ; Condé Folie ; Bettencourt Saint - Ouen ...)

Au CTSD, les collègues qui siégeaient avaient donc à présenter à l'administration 8 dossiers en défense de fermeture et 3 demandes d'ouverture de classe là où les effectifs chargés permettaient de monter un dossier (Villers Bretonneux ; Aimé Merchez à Ailly sur Somme ; Plachy Buyon).

A la fin du CTSD ont été levées :

- la fermeture à l'Ecole maternelle Les Platanes à Abbeville ;
- les 2 mesures pour l'Ecole de Nesles.
- la fermeture du demi- poste de CPD en Arts Visuels, grâce à l'intervention du SNUDI – FO, soutenu par la FSU.

Les OS ont voté unanimement contre la carte scolaire.

⇒ Les collègues du SNUDI - FO ont de nouveau défendu les dossiers qui leur étaient confiés au CDEN.

A l'issue De cette instance, 4 fermetures ont été annulées.

### **3 d'entre elles étaient défendues par le SNUDI – FO !**

(Ecole Jules Barni à Amiens, Ecole de Saint Léger les Domart et Ecole d'Ailly le Haut Clocher).  
La 4<sup>ème</sup> est l'Ecole de Saleux.

Un tout petit nombre d'autres situations sont placées en vigilance, dont la Maternelle Thuison à Abbeville, dossier également défendu par le SNUDI – FO.

⇒ Vous trouverez en PJ un bilan complet des ouvertures et des fermetures. (les dossiers pris en charge par le SNUDI – FO sont sur fond jaune).

⇒ Pour information, nous déplorons que la déclaration de la secrétaire d'Etat à l'enseignement spécialisé, Mme.Elimas, n'ait pas été prise en compte.

M.l'IA DASEN a déclaré que ses propos n'ont pas été confirmés par le ministre. Les maires ne peuvent donc s'opposer qu'à une fermeture d'école et non de classe

Le SNUDI – FO avait cependant été destinataire de nombreux courriers d'élus refusant la fermeture de classe dans leur commune.

⇒ Le SNUDI – FO continuera à suivre et défendre les dossiers qui lui ont été confiés lors du prochain CTSD du 22 juin 2021.

Le SNUDI – FO rappelle sa position. Il n'oppose pas les zones en éducation prioritaire aux zones rurales, mais œuvre pour des créations de poste et des levées de fermeture là où le besoin s'en fait sentir.

Le SNUDI – FO vous invite à lui communiquer toute évolution sur la situation de votre école.